

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1952

présenté par

Mme Parmentier, Mme Le Pen, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	800 000
TOTAUX	0	800 000
SOLDE	-800 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le sens de cet amendement de repli est de s'opposer à la hausse du budget de 800 000 euros, actuellement prévue, pour le financement du fonds pour la circulation des œuvres en Afrique et des questions mémorielles.

Les crédits accordés au titre de l'action 6, relative à la stratégie « renouvelée du ministère en matière d'action européenne et internationale », sont trop généreux - à savoir 8,08M€ et non 9,98M€, soit une augmentation de 1,9 M€ - compte tenu du contexte actuel.

L'esprit de cet amendement n'est pas de s'opposer au financement de ce fonds pour la circulation des œuvres en Afrique et des questions mémorielles, mais d'être plus rigoureux dans l'octroi d'AE et de CP pour le ministère de la Culture.

La dette française doit être réduite, nos finances publiques mieux gérées et le désendettement du pays sérieusement envisagé. Aussi, convient-il de maintenir ce programme, tout en s'opposant à cette augmentation de crédits.

Cet amendement propose :

- de réduire de 0,8 M€ les AE et CP à l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».